

l'opposition principalement par haine de Drusus et de Scaurus. Toutefois l'ennemi le plus redoutable, c'était cette tourbe lâche et gangrenée de l'aristocratie, qui sans doute eût mieux aimé avoir seule les provinces à piller; mais qui ne se refusait point, en fin de compte, à partager le butin avec les chevaliers. Loin qu'elle voulût se jeter dans les dangers d'une querelle avec les capitalistes arrogants, elle trouvait plus simple et plus commode d'acheter l'impunité pour elle-même, par quelques bonnes paroles, ou, dans l'occasion, par une humble soumission ou même à beaux deniers comptant. L'événement seul allait enseigner si Drusus et les siens auraient la force de soulever, d'entraîner cette armée: sans elle en effet rien n'était possible, le but restait hors d'atteinte.

Tentative  
de  
réforme par les  
aristocrates  
modérés.

Donc, le premier acte de Drusus fut une motion tendant à retirer le jury aux citoyens chevaliers par le cens, et de le rendre au Sénat, qui s'augmenterait de trois cents membres nouveaux, et se verrait ainsi en mesure de suffire à ses devoirs accrus. Il était pareillement institué une *question criminelle* pour connaître des faits de corruption dont les jurés s'étaient rendus ou pourraient se rendre coupables. Une telle loi enlevait tout d'abord aux capitalistes leurs privilèges politiques, et entraînait la punition des iniquités commises. Mais les plans et les propositions de Drusus allaient encore plus loin. Non content de parer aux circonstances, il apportait un projet de réforme complet et longuement médité. Il demandait que les distributions de l'*annone* fussent augmentées; que l'on couvrit le surcroît des dépenses par une émission prolongée et proportionnelle de *deniers fourrés* de cuivre, circulant à côté des deniers d'*argent*: que tout le domaine italique encore impartagé, que le domaine campanien, par conséquent, et la meilleure portion de la Sicile, fussent affectés à l'établissement de colonies civiques: enfin, à l'encontre des fédérés italiotes, Drusus alla jusqu'à s'engager par les promesses les plus positives à leur procurer le droit de cité.

Résultat étrange et pourtant facile à comprendre! Les pensées de réforme et les états du pouvoir sur lesquels Gaius Gracchus avait compté pour asseoir sa constitution, l'aristocratie se les appropriait à son tour. C'était dans l'ordre. Comme la tyrannie, pour combattre l'oligarchie, avait courtoisé l'appui du prolétariat soudoyé et organisé en une sorte d'armée, de même faisait celle-ci dans sa lutte contre l'aristocratie financière. Et de même que le pouvoir avait autrefois, à titre de mal nécessaire, entrepris de nourrir les prolétaires aux frais de l'État, de même aujourd'hui Drusus usait du moyen, temporairement du moins, contre les capitalistes. Il était naturel aussi que la portion meilleure de l'aristocratie, favorable autrefois à la loi agraire de Tiberius Gracchus, entrât volontiers dans tout projet de réforme qui, sans toucher à la souveraineté, ne tendrait qu'à porter remède aux vieilles plaies de l'État. Sans doute, dans les questions d'émigration et de colonisation, elle ne pouvait aller aussi loin que la démocratie; car, après tout, le pouvoir oligarchique avait pour assise fondamentale le régime du bon plaisir dans le gouvernement des provinces, et tout commandement militaire à longue échéance l'eût aussitôt mise en danger. L'égalité politique donnée aux Italiotes et aux provinciaux, les conquêtes au delà des Alpes, voilà des idées qui ne pouvaient cadrer avec le principe conservateur. Mais rien n'empêchait le Sénat de sacrifier les domaines latins, et même ceux de Campanie, comme aussi la Sicile, dans le but de relever les classes rurales, le pouvoir restant d'ailleurs debout après comme avant. N'était-il pas vrai que l'aristocratie ne pouvait faire mieux pour parer aux agitations futures, que d'opérer elle-même la distribution de toutes les terres encore libres, et de ne laisser rien à la portée des démagogues de l'avenir, si ce n'est, selon le mot de Drusus « la boue des rues ou le ciel ».

<sup>1</sup> [Il y a là un jeu de mots intraduisible en français: « *Nihil se ad largitionem ulli reliquisse, nisi si quis aut CENUM dividere vellet, aut CÆLUM.* » (Flor., III, 19.)]

De même il importait peu aux yeux du pouvoir constitué, monarchie ou oligarchie exclusive de quelques familles souveraines, que la moitié seulement de l'Italie, ou que l'Italie tout entière, fût reçue dans la cité. Sur ce terrain encore les réformateurs des deux camps se rencontraient. Ils voulaient par l'extension opportune et intelligente du lien civique prévenir le retour et les dangers d'une insurrection de Frégelles sur une grande échelle : sans compter que dans l'intérêt de leurs plans ils allaient chercher au milieu des Italiques des alliés nombreux et influents. Donc, pour être divisés sur la question du pouvoir suprême, les deux grands partis politiques se trouvaient en contact par les visées et les desseins : mêmes moyens d'action, mêmes tendances de réforme chez les chefs, de part et d'autre ; et de même que Scipion Emilien avait compté à la fois parmi les adversaires de Tiberius Gracchus, et parmi les promoteurs de ses idées de réforme, de même Drusus se faisait le successeur et l'élève autant que l'antagoniste de Gaius. Tous deux, grandement nés ; tous deux, hauts de cœur, les jeunes réformateurs se ressemblaient bien plus qu'on ne l'eût cru au premier coup d'œil : tous les deux enfin, s'élevant dans l'atmosphère plus pure du patriotisme au-dessus des nuées brumeuses d'un étroit esprit de parti, ils n'eussent point été indignes de se donner les mains, escortés de leurs meilleures et plus vitales conceptions.

Débats  
sur  
la loi *Livia*.

Quel allait être le sort des lois proposées par Drusus ? Comme Gaius Gracchus l'avait fait autrefois, il tenait caché et en réserve son projet le plus grave, celui relatif au droit de cité romaine à conférer aux Italiques ; il n'avait mis en avant que les motions sur le jury, la loi agraire et l'annone. Le parti des capitaux lui opposa aussitôt la plus vive résistance, et profitant à la fois des irrésolutions de la majeure partie de l'aristocratie et de la mobilité inconsistante des comices, il aurait assurément fait rejeter la loi du jury, si l'on avait procédé par votes spéciaux. Mais

Drusus, pour parer le coup, avait fondu les trois motions en une seule, obligeant par là même les citoyens intéressés aux distributions de grains et au partage des terres, à voter aussi pour la loi sur les tribunaux. Grâce à leur appui, grâce à celui des Italiques, qui, à l'exception des grands propriétaires menacés dans leurs possessions domaniales (en Ombrie et en Étrurie notamment), faisaient tous cause commune avec lui, il l'emporta enfin. Mais sa loi *per saturam* n'avait pu passer qu'après qu'il eut fait saisir par un licteur et conduire en prison le consul Philippe, lequel s'opiniâtrait jusqu'au bout dans son opposition. Quant au peuple, il fêta le tribun, le proclama son bienfaiteur, lui fit accueil au théâtre, debout et battant des mains. Toutefois le vote n'avait rien décidé. La question se trouvait portée sur un autre terrain. Les antagonistes de Drusus attaquaient sa loi comme contraire à la loi de 656, et comme radicalement nulle en la forme (p. 185). Philippe, son principal adversaire, revenait à la charge, et demandait au Sénat la cassation : toutefois celui-ci, trop heureux de se voir débarrassé des juridictions équestres, repoussa la rogation du consul. Philippe alors de déclarer en plein Forum qu'il n'est plus possible d'administrer avec de tels sénateurs, et qu'il faut à la République un autre corps consultatif : il semble qu'on soit à la veille d'un coup d'État. Le Sénat est interpellé par Drusus : le débat s'ouvre orageux : il se termine par un blâme et un vote de méfiance contre le consul. Mais déjà dans les rangs de la majorité règne en secret la crainte de la révolution, dont lui font peur et Philippe et la plupart des hommes à capitaux. D'autres circonstances encore se produisent.

98 av. J.-C.

Une mort soudaine, à peu de jours de là (septembre 663), emporte l'orateur Lucius Crassus, le plus actif et le plus influent peut-être des adhérents de Drusus. Ses intelligences avec les Italiotes, confiées seulement à quelques intimes, transpirent peu à peu dans le public : aussitôt ses adversaires furieux se récrient à la trahison, et bon nombre

91.

des hommes importants du parti conservateur reviennent à eux. Drusus se voit compromis par sa générosité même. Il a fait avertir le consul de se garder des assassins envoyés contre lui par les Italiotes, et qui le doivent frapper durant la fête fédérale du mont Albain. Un tel avis n'est-il pas la preuve de sa complicité dans la conspiration? Philippe reprend avec une insistance nouvelle sa motion contre la loi *Livia*, et la majorité déjà se montre tiède à la défendre. Puis, bientôt le retour à l'ancien état des choses apparaît à la foule des trembleurs et des indécis comme la seule issue praticable : la loi est annulée pour vice de forme. Pour Drusus, il se montra triste et résigné à sa manière, se contentant de rappeler au Sénat qu'il venait de rétablir l'odieuse juridiction de la chevalerie : il ne voulut même pas user de son droit d'intercession, et paralyser ainsi l'effet du sénatus-consulte. La tentative partie du Sénat contre l'aristocratie financière avait totalement échoué : bon gré, mal gré, on était retombé sous l'ancien joug. Mais ce n'était point assez pour les chevaliers d'avoir vaincu. Un soir que Drusus, dans le vestibule de sa maison, prenait congé de la foule qui lui avait fait cortège, on le vit tout à coup s'abattre devant la statue de son père : une main meurtrière venait de le frapper, et si grièvement, qu'à peu d'heures de là il rendait l'âme. L'assassin avait disparu, grâce au crépuscule. Nul ne l'avait reconnu. D'enquête judiciaire, il n'y en eut point. En était-il besoin pour savoir que le poignard était toujours cette même arme avec laquelle l'aristocratie se suicidait. Le Gracchus aristocratique avait eu la même fin violente et terrible que les réformateurs démocrates. Profonde et triste leçon! Résistance ou faiblesse, le Sénat faisait échouer la réforme, alors que cette fois elle était sortie de ses rangs. Drusus avait usé ses forces et joué sa vie à vouloir renverser la suprématie marchande, organiser l'émigration, et détourner la guerre intestine suspendue sur les têtes : il vit les marchands s'imposant plus que jamais en maîtres au

La loi *Livia*  
annulée.

Meurtre  
de Drusus.

gouvernement : il vit ses projets de réforme à vau-l'eau : il vit en mourant que le coup soudain dont il était frappé, allait être aussi le signal d'une guerre civile, la plus épouvantable qui eût jamais ravagé la belle terre d'Italie!